

Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 22 mars 2010

Présents : Mme Liliane SUTTER, Maire
MM. les adjoints Claude WEISS, Marc KLEIN, Jacky HARTSTREISEL, Christian RICHERT, Philippe OBRECHT
Mmes les conseillères BURGER Brigitte, ERNEWEIN Véronique
MM. les conseillers MEHL Charles, PONTA Norbert, JACOB Jacky, DURINGER Mathieu, DUB Albert, ETTLINGER Michel, ULRICH Xavier, GROSS Jean-Nicolas, DIEBOLD Christian, RIEHL Bernard, GEBHARDT Valentin.

Absent excusé : ./.

Absent non excusé : ./.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

13) Lutte contre les coulées d'eaux boueuses

1-2-3-4 et 5) Adoption des comptes de gestion et administratif 2009 et du budget primitif 2010

Examinés dans le détail lors de la commission à l'ensemble du Conseil Municipal le 08 mars 2010, les résultats 2009 et prévisions 2010 sont repris avant d'être soumis au vote de l'assemblée. Un nouveau projet budgétaire est ainsi soumis aux conseillers reprenant et ajustant les crédits en fonction des dernières notifications et informations.

Après avoir adopté le compte de gestion du percepteur et conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil procède à l'élection d'un président de séance pour l'adoption du compte administratif et sur proposition du Maire, désigne à cet effet, M. Claude WEISS, 1^{er} adjoint.

Le compte administratif dont la balance générale des résultats 2009 se présente comme suit est adopté à l'unanimité :

Dépenses de fonctionnement	605 966,46 €
Recettes de fonctionnement	1 232 622,63 €
Excédent de fonctionnement	626 656,17 €
Dépenses d'investissement	648 422,58 €
Recettes d'investissement	441 532,89 €
Déficit d'investissement	206 889,69 €
Excédent global de clôture	419 766,48 €

La réforme de la taxe professionnelle engagée en 2010 prendra tous ses effets à compter du 1^{er} janvier 2011. 2010 est considérée comme une année transitoire. L'élément nouveau entrant dans la détermination du produit des impôts locaux est le calcul de la compensation relais servant à déterminer le montant de la dotation de compensation suite à la perte de la taxe professionnelle. A ce titre, comme pour les années précédentes, un taux de taxe professionnelle doit encore être voté. Les

nouveaux taux des impôts locaux 2010 qui varieront proportionnellement de 1% à la hausse, tout en veillant à rester dans la limite des taux moyens, sont fixés comme suit :

T.H. : 6,60%	T.F.B. : 8,72%	T.F.N.B. : 36,84%	T.P. : 9,38%
--------------	----------------	-------------------	--------------

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le budget primitif 2010 présenté par le maire, s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	1 276 120,00 €
Dépenses et recettes d'investissement	1 292 960,00 €

Le budget primitif 2010 est adopté à l'unanimité, tenant compte d'une affectation de l'excédent de fonctionnement 2009, comme suit:

- Report à nouveau créditeur (au fonctionnement) : 419 756,17 €
- Affectation en réserves (à l'investissement) : 206 900,- €.

Au courant de l'année 2009, dans le cadre du plan de relance de l'économie, la commune s'était engagée à atteindre un montant d'investissement de 267 289 €, en vue de pérenniser le mécanisme de versement anticipé du FCTVA à partir des dépenses réalisées l'année précédente. Par ailleurs, le Conseil Général du Bas-Rhin a mis en œuvre le contrat de territoire, acte fédérateur qui a vocation à regrouper en un document unique l'ensemble des aides financières qu'apporte le Conseil Général aux échelons communal et intercommunal, pour la période 2010-2015. Aussi en 2009 et conformément à ces programmes, plusieurs chantiers ont été mis en œuvre dont le plus important est le réaménagement du groupe scolaire. Pour les jeunes, un parc multi-sports a été créé aux abords de la salle polyvalente. Pour répondre à la question posée par M. Xavier ULRICH, il est vrai qu'au départ, le projet était budgétisé à hauteur de 80 000 €. L'ensemble de l'opération s'est finalement soldé à 102 000 €, suite au choix portant sur la réalisation de deux terrains distincts, alors qu'initialement ils devaient s'imbriquer l'un dans l'autre, d'où un surcoût pour les structures, agrandissement de la plate-forme et augmentation du nombre de percements pour les supports, non comptabilisés au départ. La commune a également réalisé des travaux de voirie à hauteur de 98 000 € (aménagement de sécurité route de Mutzenhouse et diverses réfections) ainsi que des travaux d'éclairage public à hauteur de 33 000 €.

Les principales dépenses d'investissement en 2010 concerneront encore le chantier de l'école. Selon l'avancement du dossier, celui concernant la réfection des logements gendarmerie sera également engagé. Un montant équivalent à celui de l'année dernière est prévu pour les travaux de voirie et de réseaux. La commune subventionnera plusieurs chantiers associatifs (remplacement des menuiseries extérieures du foyer paroissial et couverture de l'église catholique). Un montant de 120 000 € a été inscrit au budget pour les travaux de mises aux normes des terrains de football. Ce dossier sera examiné en conseil le moment venu, lorsqu'un projet faisant l'unanimité au sein du FCS aura été présenté.

Sont également prévu d'engager les travaux de raccordement en eau et électricité des terrains de tennis ainsi que le remplacement des menuiseries extérieures du presbytère

6) Réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

La mise en place du Document Unique est une obligation de tout employeur public.

Afin de mieux répondre aux attentes des collectivités, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a décidé de mettre en place une nouvelle démarche de réalisation des Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels consistant en la réalisation de la prestation par un intervenant extérieur par le biais d'un groupement de commandes.

Pour les collectivités intéressées par la démarche d'adhésion à la procédure de réalisation du Document Unique, l'assemblée délibérante doit approuver l'acte constitutif du groupement de commandes et autoriser le Maire à signer les documents nécessaires.

Après avoir entendu les explications données par le secrétaire sur l'aboutissement de la démarche et sur son coût, certains conseillers expriment leur inquiétude quant à la nature du contenu de ce document et des suites qui en découleront si celui-ci était réalisé par un prestataire extérieur.

D'autres émettent l'hypothèse de faire réaliser le document en interne et demande s'il n'y a pas de d'exemple type qui pourrait servir de trame. Cette question avait été posée lors de la réunion de présentation du Centre de Gestion de la FPT. L'approche du CDG avait été claire à ce sujet. Il n'ébaucherait pas de document type, sachant que chaque collectivité était différente et qu'il fallait aborder chaque cas spécifiquement.

Pour d'autres encore, la démarche aurait dû être collective, abordée au sein de la Communauté de Communes ou être discutée en commission préalablement.

Après discussion, ce point est mis aux voix. Le choix proposé par le Centre de Gestion est finalement retenu.

Adopté par 12 voix pour et 7 abstentions (Mme et MM. ERNEWEIN, ETTLINGER, DIEBOLD, ULRICH, GROSS, DUB et RIEHL).

7) Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Le projet consiste à proposer aux collectivités la mise en place de la procédure de dématérialisation des actes réglementaires (délibérations, arrêtés, ...) via une plateforme dématérialisée multi support (Actes, Hélios, ...) d'un tiers de télétransmission homologué.

Aussi, en concertation avec les services préfectoraux et après mandat des collectivités intéressées pour une mutualisation des coûts d'installation et de fonctionnement à l'échelle du département, le Centre de Gestion a lancé une consultation pour le choix de ce tiers de télétransmission.

La procédure consiste à autoriser le Maire à signer une convention avec la Préfecture et signer ensuite une convention avec le prestataire CDC FAST, retenu par le Centre de Gestion.

Après avoir entendu l'exposé du secrétaire, le Conseil encourage le Maire à opter pour les nouvelles techniques de dématérialisation.

Adopté à l'unanimité

8) Demande de subvention pour l'acquisition d'un nouvel orgue

Par délibération du 06 juillet 2009, la commune décidait d'acquérir un nouvel orgue liturgique numérique pour l'église protestante. Le solde de cet

investissement devait être pris en charge par la paroisse protestante, déduction faite des diverses aides accordées, notamment celle du Conseil Général. Etant donné le montant attendu, la paroisse n'avait pas sollicité la mairie pour une subvention communale.

Or le Département n'a pas réservé de suite favorable à la demande de subvention, prétextant que cette acquisition n'entraîne pas dans ses règles d'intervention.

Bien que le montant final de l'orgue ait été renégocié et malgré l'enveloppe accordée par le Conseiller Général sortant, la paroisse souhaiterait obtenir une subvention communale de 1500 € pour boucler ce dossier.

M. OBRECHT, Adjoint au Maire et membre du Conseil Presbytéral rappelle au Conseil l'ensemble des manifestations qui ont permis de recueillir des fonds pour l'achat de cet instrument et précise que l'obtention de cette subvention contribuerait à compenser, le montant initialement espéré par le Département.

Adopté à l'unanimité

9) Demande de subvention de l'Association du Foyer Paroissial

L'association du Foyer Paroissial de Schwindratzheim sollicite une subvention de la commune pour le remplacement des fenêtres du foyer selon devis d'un montant d'environ 15000 € TTC.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur le montant à allouer en tenant compte des critères établis par la nouvelle grille de répartition existante à cet effet, soit une aide de 3 950,- €.

Il est rappelé que l'aide attribuée tient compte de la subvention de fonctionnement octroyée annuellement à ladite association et qui vient donc en déduction du montant global qui aurait pu lui être allouée.

Adopté à l'unanimité

10) Aménagement de routes départementales - conventions avec le département du Bas-Rhin

Dans le cadre des aménagements de la voirie départementale à l'intérieur de l'agglomération et en vue de pouvoir récupérer la TVA sur les investissements réalisés, il y a lieu de valider des conventions de financement et d'entretien et de surveillance du domaine public des routes départementales entre la commune et le Conseil Général du Bas-Rhin.

Dans le cas présent, il s'agit de la RD 70 : convention de financement en traverse d'agglomération suite aux travaux d'aménagement et d'un avenant à la convention d'entretien et de surveillance du domaine public concernant la RD 421, suite au déplacement des panneaux d'agglomération.

Après délibération, le Conseil autorise le Maire à signer lesdites conventions.

Adopté à l'unanimité

11) Demande de subvention du Conseil de Fabrique de la paroisse catholique de Hochfelden/Schwindratzheim

Le Conseil de Fabrique de la paroisse catholique de Hochfelden/Schwindratzheim sollicite l'aide de la commune pour réaliser des travaux de réparation de la couverture de l'église catholique à Schwindratzheim. Le coût de cette opération est estimé à 10 171,30 € TTC. Le conseil presbytéral

propose une prise en charge de 30% du montant annoncé par chacune des parties (conseil de Fabrique, commune, Département). Au vu des critères établis par la grille de répartition communale, la subvention à allouer de 3 390 € représenterait 39,87% du montant HT.

Après délibération, le Conseil approuve le projet et accorde la subvention attendue.

Adopté à l'unanimité

12) Travaux de remplacement des menuiseries extérieures du presbytère

Conformément aux inscriptions budgétaires et en vue d'obtenir les subventions attendues pour la réalisation de ces travaux, le Conseil est amené à se prononcer sur le projet de remplacement des menuiseries extérieures du presbytère. La commune est encore susceptible de toucher un solde de subvention du département, compte tenu des travaux effectués sur ce bâtiment ces dernières années (toiture en 2008).

En ce qui concerne l'éventuelle aide de la Région, elle est subordonnée à la réalisation d'une étude énergétique, elle-même subventionnée à hauteur de 50 %, préalablement à toute aide régionale accordée dans le cadre des travaux d'économie d'énergie.

Le coût total des travaux est estimé entre 13 500 et 16 500 € TTC selon le coloris choisi pour les châssis.

Le choix pour l'étude thermique portera sur un prestataire commun aux deux projets du foyer paroissial et du presbytère.

Après délibération, le Conseil donne son accord pour la réalisation de ces travaux et autorise le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention correspondants.

Adopté à l'unanimité

13) Lutte contre les coulées d'eaux boueuses

Depuis les événements orageux de mai 2008 et l'actualisation de l'atlas des zones inondables du Bas-Rhin, la municipalité a repris des contacts avec les services compétents en la matière pour renforcer le dispositif mis en place au Nord de la rue de la République.

Une première opération avec l'aide des agriculteurs concernés a permis la mise en place de bandes enherbées sur toute la frange arrière le long du chemin d'exploitation.

Ces phénomènes orageux allant en s'amplifiant, se caractérisent par une trombe d'eau déversée en très peu de temps, d'où un brusque ruissellement des eaux et surtout de boue charriée, qui ne sont plus absorbées par la bande enherbée et qui obstruent rapidement la grille prévue pour collecter l'eau.

Après plusieurs réunions entre les parties (Commune, agriculteurs, Chambre d'Agriculture et Conseil Général), trois solutions sont envisagées.

La première, facilement réalisable en régie est la protection immédiate de la grille de collecte en remodelant un peu le terrain aux abords afin de diriger les eaux et la mise en place d'un grillage vertical permettant de retenir les végétaux charriés par la boue.

La seconde, concernant la décision de ce soir est la mise en place de bandes enherbées supplémentaires et de fascines à divers endroits afin de retenir au mieux les boues et laisser s'écouler une eau la moins chargée possible.

La troisième consisterait à mener une étude complète sur les trois bassins versants élémentaires, tenant compte des systèmes d'assainissement pluviaux en place.

Pour mener la deuxième phase avant les périodes orageuses et afin d'instruire le dossier de demande de subvention correspondant, M. Christian RICHERT, Adjoint au Maire, demande au Conseil de bien vouloir valider le projet et autoriser le Maire à signer les documents correspondants.

M. RICHERT précise que le Conseil Général s'associe fortement à ces initiatives puisqu'elles sont subventionnées à hauteur de 60%. Le coût de l'opération devrait avoisiner les 12 000 € TTC. Les exploitants seront indemnisés à hauteur de 2€ par ml de fascine à entretenir par an.

Après toutes les explications données par M. RICHERT, le Conseil Municipal donne son autorisation pour mener à bien ce projet et demander les subventions correspondantes en attendant de savoir ce que peut coûter une étude hydraulique globale.

Adopté à l'unanimité

M. DIEBOLD Christian quitte la salle à 22h50

14) Divers

- En vertu des délégations qui lui sont confiées, le Maire a renoncé à exercer le droit de préemption sur la vente :
 - d'un terrain bâti situé 26 rue du Gal. Leclerc, appartenant à Mme MONFLEUR née HARTSTREISEL Eliane de PARIS, au profit de M.GEMMERLE Sébastien et Mme VOLTZENLOGEL Caroline de STRASBOURG,
 - d'un terrain bâti situé 3 rue des Champs, appartenant aux conjoints WITTERSHEIM de SCHWINDRATZHEIM, au profit de M. Lionel BECK de SCHWINDRATZHEIM.
- Dans le cadre des marchés à procédure adaptée, le Maire a conclu un marché de service pour une mission de maîtrise d'œuvre avec le Bureau N2I de INGWILLER pour un montant de 1 050,- € HT pour la tranche ferme et 3 500,-€ HT pour la tranche conditionnelle concernant les travaux d'aménagement d'une voie d'évitement sur la RD 421 (sortie d'exploitation URBAN).
- En vertu de ces mêmes délégations, le Maire a souscrit un Marché pour les travaux supplémentaires de réaménagement du groupe scolaire – lot N°8 – Chaussage-sanitaire pour un montant de 30 806,10 € TTC avec l'entreprise MJP BENSOUSSAN de SCHILTIGHEIM.
- Enfin, le Maire a souscrit une ligne de trésorerie de 150 000,- € en cas de manque de trésorerie auprès de la Caisse de Crédit Mutuel CCM LA VALLEE d'une durée de 1 an au taux de 0,348%.

Séance close à 23h00.